

Cinéma et commerces à CPM : l'aménageur a été choisi

SITE Un protocole a été signé en vue de la cession du bâtiment CPM à Foncière Altarea

C'ÉTAIT le dernier vestige du site des anciens chantiers navals. Le dernier bâtiment debout, celui que la municipalité a souhaité conserver, malgré son état délabré. Arthur Paecht croyait au potentiel du vaste hangar CPM et commence aujourd'hui à concrétiser son projet, basé sur le développement d'activités commerciales, culturelles et de loisirs « entre le futur port de plaisance et le cœur de ville ».

Le conseil municipal a entériné jeudi, avec 29 voix pour et 7 contre (Gauche unie), la signature d'un protocole d'intention entre la ville et la société Foncière Altarea en vue de la cession du bâtiment. On ignore encore le prix d'acquisition et les modalités de paiement, mais les deux parties se sont engagées à signer la promesse de vente avant le 30 novembre.

Pas de grande surface, ni de logements ou d'industries

Arthur Paecht et son équipe ont imposé à l'aménageur privé les orientations de cette reconversion, qui doit reposer sur un ensemble thématique axé sur la culture (en particulier avec des salles de cinéma), les loisirs, le sport, le bien-être et l'équipement de la maison. Des commerces et services en lien avec le futur port de plaisance pourront également être implantés, ainsi que des activités tertiaires d'ingénierie, de recherche ou de formation. Mais il est formellement exclu d'implanter une grande surface commerciale (alimentaire ou vestimentaire), des logements ou des activités industrielles.

En conseil municipal, Marc Vuillemot (PS) s'est inquiété du « transfert du centre ancien là-bas ». Si la Gauche unie est favorable à l'installation de salles de cinéma (un projet qu'elle avait lancé lorsqu'elle était aux affaires), elle s'indigne de la cession du bâtiment. « C'est quand même, avec la porte, après avoir rasé la cantine et la clinique, le dernier témoin d'un passé de 150 ans de construction navale. » « Ce bâtiment se dégrade, rien n'a été fait pour l'entretenir, a répondu le premier adjoint Gabriel Jauffret. Cela n'a rien à voir avec le centre ancien, avec le futur port de plaisance CPM fera partie d'une économie globale. »

Jo Minitti (ex-majorité) a pour sa part appelé à la vigilance en matière de choix des commerces et de nombre de places de parking.

Mais c'est finalement l'adjointe Florence Cyrulnik, qui un peu plus tôt s'était insurgée contre l'attribution des subventions aux associations (voir notre édition de vendredi), qui a défendu avec le plus de conviction le projet d'Arthur Paecht. « Altarea est une très bonne équipe, particulièrement performante », a-t-elle souligné. Une de ses plus grosses réalisations, Bercy, est d'ailleurs « citée en exemple ». De surcroît l'aménageur s'est associé au cabinet d'architecture Jean-Paul Viguier, « de réputation internationale et qui a acheté une maison à La Seyne ». Disons plutôt à la « Nouvelle Seyne ».

A. T.



La ville souhaite créer « un nouveau lieu de vie entre le futur port de plaisance et le cœur de ville ».

(Photo Dominique Leriche)

Pourquoi vendre le bâtiment ?

La ville a finalement choisi de céder le bâtiment CPM, appartenant au domaine privé de la commune, et son assiette foncière. Ce qui soulève légitimement des inquiétudes sur les bancs de l'opposition. « Pourquoi ne pas avoir signé un bail emphytéotique, comme par exemple à Strasbourg (70 ans) ? », a questionné Marc Vuillemot. Nous allons

déposséder le peuple de La Seyne. »

« Seule la cession pure et dure les intéressait, a avoué le directeur général des services. Sinon ils repartaient à Paris. » Alors que la ville avait fait le choix de la Foncière Altarea à l'issue de longues et après discussions, inspirées des exemples de Gênes, Nantes, Marseille ou encore Le Havre.

L'adjoint Serge Daninos a par ailleurs insisté sur le caractère « synallagmatique » de la promesse de vente. C'est-à-dire qu'elle comporte des obligations réciproques. De surcroît, tout litige éventuel relatif à la convention sera tranché par le tribunal de grande instance de Toulon (et non le tribunal de commerce).